

Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



L'ECHO DE L'ANCIC

Bulletin trimestriel d'information

N°8-octobre 2012

NUMERO SPECIAL ACTUALITES



PHOTO D'ACTUALITES p.1

ACTUALITES p.2-6

- journée ANCIC du 29.09.12
- « la maternité des Lilas vivra »
- « pour notre santé »
- vers une reconnaissance du métier de CCF
- actualités

COURRIER DES LECTEURS p.7

DATES À RETENIR p. 7

Comité de rédaction :

Emmanuelle Lhomme (Secrétaire de rédaction)

Florence Baruch

Marie-Laure Bazile

Martine Chosson

Véronique Leralle

Claire de Truchis

Présidence de l'ANCIC :

Sophie Eyraud

Martine Hatchuel

Jean-Claude Magnier

Mail : contact@ancic.asso.fr

L'ANCIC CHANGE D'ADRESSE

ANCIC

BP 84

Maison des Associations du 14ème

22 rue Deparcieux

75014 PARIS

ACTUALITES

JOURNEE DE L'ANCIC DU 29.09.12

L'ANCIC a organisé le 29 Septembre dernier une journée de débats pour ses adhérents. Cette journée a réuni une cinquantaine de personnes, les débats ont été riches et animés.

Le premier débat intitulé « **L'ANCIC doit-elle se positionner sur les sujets de société ?** » a permis à chacun de s'exprimer et a fait apparaître plusieurs consensus : il est nécessaire de se centrer sur les objectifs de l'association et de ne pas se disperser sur d'autres sujets.

Avoir un avis sur les sujets de société tels que la grossesse pour autrui, l'interdiction de la prostitution... n'est pas l'objet de l'ANCIC, l'association n'a pas à se positionner sur les sujets de société ne concernant pas directement la contraception et l'IVG.

Chacun d'entre nous, au sein d'autres associations ou non, à l'opportunité de prendre position sur ces sujets.

Cependant l'envie de débattre est bien présente et des débats de fond ouverts à tous les adhérents doivent être possibles lors des journées organisées par l'association.

Par ailleurs, l'ANCIC est partie prenante des mouvements de défense de la santé et doit continuer à participer à des actions ciblées en coordination avec d'autres associations amies.

Le second débat était intitulé « **Plaisir (et déplaisir) dans la pratique des IVG et de la planification.** »

Malgré le regard souvent négatif de la société sur notre activité d'IVG, nombreux sont ceux qui expriment un réel plaisir à travailler dans le domaine de l'IVG et de la planification auprès des femmes et des couples.

Le sentiment de déplaisir exprimé était souvent lié au manque de temps pour la prise en charge individuelle des femmes et pour les échanges en équipe. Ont aussi été évoquées, les difficultés ressenties lors des demandes d'IVG en délai dépassé, lors du manque de place pour accorder un rendez-vous ou lors des réactions d'agressivité...

En conclusion, la richesse et la réussite de cette journée nous amènent à penser que ce genre d'occasion est à renouveler, ces débats enrichissent nos réflexions et nos pratiques aussi bien individuelles que collectives.

Le prochain numéro de l'Echo de l'ANCIC à paraître en Janvier 2013 sera consacré à cette journée : nous publierons les textes de présentation et le compte-rendu des débats.

ACTUALITES

LA MATERNITE DES LILAS VIVRA BELLE ET BIEN LONGTEMPS ENCORE AUX LILAS!

Après plus d'un an d'une mobilisation sans précédent, le personnel de la Maternité des Lilas peut se féliciter de l'issue positive d'une lutte qui a permis le déblocage par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS IDF) du projet de reconstruction de la Maternité des Lilas sur la commune des Lilas.

Après l'accord signé entre la Maternité des Lilas et le Groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon dans le cadre d'un rapprochement institutionnel, l'Agence Régionale de Santé vient de lever définitivement, **ce jeudi 20 septembre 2012**, la suspension du projet de reconstruction de la Maternité des Lilas.

Cet accord qui respecte intégralement l'indépendance et le projet médical de la Maternité des Lilas tant sur le plan de la naissance que de l'orthogénie renforce l'Association Naissance qui gère la Maternité des Lilas.

Le personnel a du vaincre les peurs, affronter la tourmente avec détermination, croire en ses valeurs obstinément et refuser la fatalité, pour affirmer qu'un lieu emblématique comme la Maternité des Lilas devait continuer sa mission en Seine-Saint-Denis.

L'originalité et la spécificité du travail que toutes et tous s'efforcent d'accomplir chaque jour explique la très grande satisfaction des femmes et des couples que nous accompagnons dans leurs choix et désirs sur le chemin de la parentalité depuis cinquante ans.

La Maternité des Lilas, c'est une histoire riche, faite d'engagement pour défendre des valeurs fondées sur le respect et l'humanisme.

Sans l'implication et le soutien sans faille de la Municipalité des Lilas, des associations, du collectif des usagers, de personnalités politiques, de personnalités de la société civile, cette lutte n'aurait pas pris une ampleur qui a largement dépassé le cadre régional. Nous les en remercions.

Puisse notre lutte servir à tous ceux qui se battent pour un système de santé publique solidaire et égalitaire. Le Collectif Maternité des Lilas reste engagé et mobilisé.

Les travaux de construction devraient commencer avant la fin 2012.

La Maternité des Lilas vit et vivra !

Le Collectif Maternité des Lilas

Communiqué de Presse//20 septembre 2012/Collectif Maternité des Lilas

Pour notre santé, le changement c'est maintenant ! Pour les femmes, c'est prioritaire !



coordination des associations
pour le droit à l'avortement
et à la contraception



parties prenantes du collectif « Notre Santé en Danger » (NSED) appellent à la manifestation du 6 octobre 2012, Paris

Nous sommes toutes et tous concerné-e-s par les questions de santé, d'accès aux soins.

Un tiers de la population de notre pays renonce à des soins pour des raisons de coûts, de difficultés d'accès à leurs droits, aux structures de soins.

En 2000, l'OMS reconnaissait notre système de santé comme un des meilleurs au monde.

Aujourd'hui, on cons-

tate une dégradation des indicateurs de santé publique.

Pour les femmes, le soin occupe une place très particulière, car elles :

- * dans la sphère privée, sont toujours, selon la répartition sociale des rôles, assignées aux soins des autres (enfants, personnes âgées...)
- * Sont majoritaires dans les métiers à dominance médico-sociale qui regroupent tous les sec-

teurs de la santé, d'aide à la personne, etc. souvent à temps partiel imposé avec horaires flexibles, sans reconnaissance financière.

- * ont des besoins de santé spécifiques : contraception, avortement, grossesse.

Les déstructurations hospitalières avec les fermetures de maternités et de CIVG, la suppression de centres de santé de proximité, les fran-

chises et les dépassements d'honoraires participent à la destruction de notre système de santé solidaire.

Les engagements pris lors de la campagne présidentielle, relatifs au développement de la prévention, à l'accès égal aux soins pour toutes et tous et à la prise en charge de l'IVG à 100% doivent être tenus.

**Manifestation nationale le 6 octobre 2012 — Place de l'Observatoire
RDV 14h, station RER Port Royal**

Nous exigeons

- * La suppression de la tarification à l'activité (T2A) et l'abrogation de la loi HPST
- * Un financement de la Sécurité Sociale à la hauteur de nos besoins qui ne soit pas soumis à des directives anti-sociales tant françaises (plans d'austérité) qu'euro péennes (Pacte budgétaire) et qu'il soit mis fin à rentabilisation de la santé

Il en va du maintien des Services publics, de la solidarité et de notre démocratie

ACTUALITES

VERS UNE RECONNAISSANCE DU METIER DE CONSEILLERE CONJUGALE ET FAMILIALE

La fonction de CCF inscrite officiellement dans la loi sur l'ivg de 1975, n'a toujours pas de statut !!

Pourtant depuis lors, des associations de formation, de professionnelles, et militantes œuvrent auprès des différents gouvernements pour la reconnaissance de ce métier.

Depuis 2009, le Collectif (regroupant les organismes de formation au conseil conjugal et familial, l'ANCCEF et l'ANCIC) constitue un dossier **pour la reconnaissance du métier** auprès de la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP) qui permettra ensuite son inscription sur les grilles de la fonction territoriale et de la fonction publique.

Ce travail permet de confirmer et d'affiner nos compétences, nos activités, nos liens et différences avec d'autres métiers tels médiateurs familiaux, psychologues, ... de rédiger une charte déontologique, de constituer un système de veille, de définir les modalités de validation de la formation (dossier du stagiaire, jury, mémoire) et de travailler à la validation des acquis d'expérience.

L'engagement de l'ensemble des associations présentes dans ce Collectif permet de s'accorder sur des procédures communes, de rédiger ce dossier de 13 fiches puis de le déposer dans les prochains mois auprès du Ministère des Affaires Sociales dont nous dépendons.

Cette construction du dossier est la première étape de ce long et laborieux chemin de reconnaissance métier.

Après son dépôt, le dossier est considéré comme recevable par le ministère, il sera ensuite transmis à un instructeur du CNCP qui entreprendra les procédures internes :

- . Examen par la commission sur la base de 4 grands critères :
 - opportunité de la certification par rapport aux besoins
 - insertion professionnelle des titulaires de la certification
 - ingénierie développée dans le processus de certification (cohérence entre les capacités certifiées et la qualification)
 - procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- . Puis présentation par le CNCP du dossier au ministre qui prendra décision sur l'inscription du métier de CCF dans les métiers du social.
- . Puis publication au Journal Officiel de cette reconnaissance.

Ce travail ne peut prendre forme et aboutir que si nous, CCF faisons la preuve dans nos pratiques quotidiennes de l'absolu nécessité de notre métier avec le soutien des autres professionnels de santé.

Continuons à travailler à notre visibilité.

Martine Chosson

(Voir Différences – n°128 septembre 2012 – Journal trimestriel de l'ANCCEF)

ACTUALITES

- L'ANCIC, la CADAC et le PF ont été reçues conjointement à deux reprises, en juin et en août aux ministères de la santé et des droits des femmes.

Les discussions ont porté sur la tarification de l'IVG, le maintien des structures de contraception et d'IVG, la formation et les statuts des professionnels des centres, la démedicalisation de l'accès à la contraception...

- Annonce gouvernementale du « remboursement à 100 % de l'IVG » le 1^{er} octobre 2012 ...à suivre !

<http://femmes.gouv.fr/acces-des-mineures-a-la-contraception-letat-de-retour-aux-cotes-des-regions-remboursement-a-100-de-livg-et-revalorisation-de-lacte-un-droit-fondamental-a-disposer-de-s/>

- Rapport DRESS, Etudes et résultats N° 804. juin 2012 : Les interruptions volontaires de grossesse en 2010 : www.drees.sante.gouv.fr

« 225 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en France en 2010, dont 212 000 en métropole. Après une dizaine d'années de hausse, leur nombre est pratiquement stable depuis 2006. Le taux de recours à l'IVG est de 14,7 IVG en métropole pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Il demeure le plus élevé parmi les femmes de 20 à 24 ans.

Le nombre de femmes mineures ou de moins de 20 ans concernées par une IVG est stable depuis quelques années. Les écarts régionaux perdurent, avec des taux toujours plus élevés qu'ailleurs dans les départements d'outre-mer, en Île-de-France et dans le sud de la France.

La part des IVG réalisées avec la méthode médicamenteuse continue de croître, atteignant 54 IVG sur 100, qu'elles soient pratiquées ou non en établissement de santé. Désormais, une IVG sur huit est réalisée en cabinet. Les IVG en centre de santé, centre de planification ou d'éducation familiale, autorisées depuis mai 2009, représentent, en 2010, 0,6 % de l'ensemble des IVG en métropole. Les IVG chirurgicales réalisées en établissement de santé diminuent légèrement. Parmi les IVG réalisées en établissement, le secteur public, largement majoritaire, continue de progresser, avec 79 % des IVG en 2010. ... »

- Population et Sociétés N°492- Septembre 2012 : « La contraception en France : nouveau contexte, nouvelles pratiques ? »

www.ined.fr/fr/ressources_documentation/publications/pop_soc/

Quelles sont les méthodes de contraception utilisées aujourd'hui en France ? La loi votée en 2001 visant à faciliter l'accès à la contraception, notamment chez les mineures, et l'offre de nouvelles méthodes ont-elles modifié les pratiques ?

Nathalie Bajos, Aline Bohet, Mireille Le Guen et Caroline Moreau nous livrent ici les premiers résultats de l'enquête *Fecond.* (INED)

COURRIER DES LECTEURS

Suite à l'écho n° 7 :

Merci pour ce riche et intéressant numéro
et merci de m'avoir donné la possibilité d'y participer.
Je ne suis pas membre de l'ANCIC mais c'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que je lirai les lettres
précédentes et suivantes si c'est possible.
Très amicalement,

Pierre Jouannet

Merci, merci pour l'écho no 7. Il est superbe!
Je suis une vieille du planning familial...En 1973, nous avons mis en place l'AD52 en pleine bagarre pour
l'IVG. En tant que conseillère familiale et conjugale, j'ai participé de 1979 à 2002 au centre de planification
de l'hôpital de Saint-Dizier et une autre militante à l'hôpital de Langres. Maintenant, nous sommes vieilles
(j'ai travaillé avec S. Iff, ancienne présidente nationale). De ce fait le conseil général de Haute-Marne
restreint les centres de planification!
Je n'ai pas renouvelé mon adhésion à l'ANCIC... Je vais le faire mais envoyez-moi les modalités. Merci.
Puis-je avoir l'écho no 6 par mail, je ne le retrouve plus?
Cordialement à l'équipe.

Michelle Marchand

Bravo. Vous avez fait un très beau travail qui était plus que nécessaire. Tous ces témoignages m'ont fait
revivre une époque finalement assez excitante. Bon courage à tous.

Joëlle Brunerie

Bonjour Marie Laure
merci pour cet envoi et encore bravo à l'équipe de l'écho n°7 (passionnant)

François Bernard

Très bon rappel historique à mon sens très utile pour la relève (elle existe) et renforcer l'esprit militant.

En 2012/2013 être militant sur le terrain :

- C'est simplifier la réalisation des IVG médicamenteuses (c'est tout à fait possible, essayer vous-même, commencer par le délai de réflexion que vous pouvez largement réduire si aucune ambivalence n'est dépistée et encore merci à Philippe FAUCHER d'en avoir permis le débat).
- C'est former la relève des Médecins Généralistes et des Gynécologues à la pratique d'IVG médicamenteuse. Les ARS sont demandeuses en 2011/2012 et vous permettront d'indemniser vos formations à hauteur de 15 consultations/jour de formation, cela été fait en Savoie et ailleurs ...).
Profitez en cela ne va pas durer.
- Cette relève est le fruit du travail de terrain de chaque équipe locale depuis des années, par justement cet état d'esprit militant avec de multiples applications pratiques dans la réalisation simplifiée des IVG en général, toujours en plaçant la femme au centre de notre prise en charge.

Bravo encore. Continuez à nous stimuler par vos échos.

Dr Christian Perrotte

DATES À RETENIR

« Regards croisés sur la sexualité des jeunes » : le 15 octobre 2012 à Paris.

Colloque organisé par l'EPE-IDF en partenariat avec l'INJEP

Renseignements et inscriptions : 01 44 93 44 66 ou colloque@epe-idf.com

« L'IVG, quelles libertés pour demain ? » : le 13 novembre 2012 à Nantes.

Colloque organisé par la Consultation d'Ethique Clinique du CHU de Nantes.

Contact : ethique.clinique@chu-nantes.fr ou 02 40 08 70 53

« L'éducation à la sexualité au masculin, Les garçons acteurs de prévention ? » : les 15 et 16 novembre 2012 à Evry.

Les 4ème journées départementales et anniversaire des 10 ans du CDCESS (*comité départemental de coordination des actions d'éducation à la santé et à la sexualité*) organisées par le conseil départemental de l'Essonne.

www.essonne.fr/rencontre-dpmi

« IVG médicamenteuse, un progrès pour la santé des femmes ? » : le 8 décembre 2012 à Paris.

Journée organisée par REVHO, www.revho.fr

« 13^{ème} journée nationale de l'AFC » : 15 février 2013 à Paris.

« 20èmes journées nationales de l'ANCIC » : 15 et 16 novembre 2013 à Toulouse.

AVIS AUX LECTEURS

Nous tenons à vous faire part du décès d'Elena Neubert.

Elle avait apporté un témoignage pour l'écho n°7.

Elle a contribué à la transmission de l'histoire et à notre savoir-faire.

C'était une belle personne.